

Image not found or type unknown



Revision du contenu d'un jugement de divorce

Par **noppi_old**, le **21/11/2007 à 18:10**

Bonjour,
Divorce depuis 4 ans, le jugement prévoit que je dois présenter à mon ex épouse une copie de ma déclaration d'impôt chaque année.
Sur le coup, je ne voyais pas de raison, mais maintenant que sa situation financière semble avoir évolué, je souhaiterais que cela soit réciproque afin d'envisager de revoir bien évidemment le montant de la pension alimentaire si ses revenus ont augmenté significativement.
Question également de parité.
Est-ce possible et comment dois-je m'y prendre svp ?
Faut-il passer obligatoirement par son avocat ?
Merci de votre attention et de votre réponse.
Meilleures salutations.
Ben.